

La constitution du troupeau ovin et son inventaire



Aide au diagnostic et recommandations



La constitution du troupeau : installation ou augmentation du troupeau

La productivité d'une brebis dépend de son environnement et de sa génétique.

L'environnement est caractérisé par l'alimentation, les conditions d'élevage, le sanitaire mais également la gestion et la conduite du troupeau.

La première étape est de constituer un troupeau de bonne valeur génétique et offrant des garanties sanitaires. Ensuite, des règles simples permettent de conserver un troupeau productif capable d'exprimer tout son potentiel.



Année 1



Achat de 70 brebis
et de 100 agnelles



164 agneaux produits



144 agneaux vendus

-



20 brebis réformées
ou mortes

+



Achat de 50 agnelles

+



20 agnelles conservées

En fin de première campagne, j'atteins l'effectif de 220 brebis

Année 2



Pour ma 2^{ème} campagne,
j'ai 220 brebis à mettre
à la reproduction



236 agneaux produits



186 agneaux vendus

-



20 brebis réformées
ou mortes

+



50 agnelles conservées

En fin de deuxième campagne, j'atteins l'effectif de 250 brebis

Le choix des agnelles, des brebis et des béliers achetés

Deux situations peuvent se présenter : la reprise du troupeau souche de l'exploitation ou bien des achats d'animaux à l'extérieur.

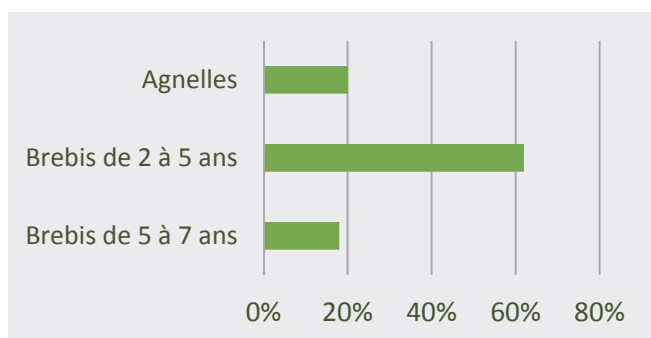
Dans le cas de la reprise du troupeau souche

Les recommandations

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation la plus favorable à la fois pour l'éleveur et pour le troupeau. En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Un tri scrupuleux des animaux avant l'achat reste nécessaire :

- Passer les brebis une par une, relever les numéros des boucles pour réaliser un inventaire exhaustif des brebis achetées (attention : les millésime des boucles n'indiquent pas réglementairement l'âge des brebis).
- Vérifier les pieds, les dents et la mamelle de chaque brebis.
- Ne pas acheter (ou réformer si reprise d'un troupeau) les brebis de plus de 6 ans en ovins viande et les plus de 5 ans en ovins lait.
- Ne pas acheter les animaux à problèmes (boiterie, mammite, manque de dents, très maigre...).
- En ovins lait, ne pas acheter les brebis qui présentent des défauts morphologiques de la mamelle : déséquilibre par exemple.
- Anticiper le nombre de brebis à réformer pour les années suivantes et prévoir le renouvellement interne ou l'achat d'agnelles en conséquence.
- Vérifier la pyramide des âges : en ovins viande, 15 à 20 % de chaque millésime sans « trou » de millésime en particulier dans les plus jeunes. En ovins lait, compter 30 % d'agnelles au cours des trois premières années d'installation, 25 % au-delà.

*Exemple de pyramide des âges d'un troupeau ovins viande
(Source : Réseaux d'élevage Inosys)*



Le diagnostic

- Les numéros des boucles des brebis achetées ont-ils été relevés ? ☐ oui ☐ non
- Les pieds de chaque brebis ont-ils été vérifiés ? ☐ oui ☐ non
- Les dents de chaque brebis ont-elles été vérifiées ? ☐ oui ☐ non
- Les mamelles de chaque brebis ont-elles été vérifiées ? ☐ oui ☐ non
- Les brebis à problèmes ont-elles été écartées ? ☐ oui ☐ non
- Pyramide des âges des brebis lors du tri

Année de naissance	Nombre de brebis	En %

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations (suite)

- Ne pas changer radicalement de modes de conduite d'alimentation ou de reproduction. Il faut tout d'abord comprendre la logique du cédant et si besoin, adapter le système progressivement, le temps que les brebis s'habituent.
- Se renseigner sur les résultats techniques de l'élevage en ovins viande.
- Se renseigner sur le niveau de production laitière et le niveau cellulaire en ovins lait.
- Si les index sont disponibles, éviter d'acheter les animaux inférieurs à 90 d'index pour la prolificité et la valeur laitière en ovins viande.
- Sans index disponible mais avec un logiciel de gestion, éviter d'acheter les femelles peu productives en se basant sur leur carrière.
- Reprendre l'historique et le statut sanitaire de l'exploitation.
- Vérifier que le troupeau est à jour de la prophylaxie obligatoire.



Le diagnostic (suite)

- Le repreneur envisage-t-il un changement radical de la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, sanitaire) ? ☐ oui ☐ non
- Combien d'agneaux ont été vendus l'année précédant la reprise ?
- En ovins viande (si données annuelles disponibles) :
 - ☐ Taux de fertilité :
 - ☐ Taux de prolificité :
 - ☐ Taux de mortalité des agneaux :
 - ☐ Taux d'avortement :
- Si les index sont disponibles, les animaux à faible potentiel génétique ont-ils été éliminés ?
☐ oui ☐ non
- Sans index génétique mais avec un logiciel de gestion de troupeau, les brebis peu productives sur leur carrière ont-elles été éliminées ?
☐ oui ☐ non
- En ovins lait, quel est le niveau de production laitière ?
- En ovins lait, quel est le niveau cellulaire ?
- Le statut sanitaire de l'élevage a-t-il été vérifié auprès de la DDCSPP, l'organisme de sélection (pour les éleveurs sélectionneurs) ? ☐ oui ☐ non
- Quel était le protocole sanitaire du cédant :
 - ☐ Vaccins :
 - ☐ Antiparasitaires internes et externes :
 - ☐ Maladies chroniques identifiées (Visna maëdi, Paratuberculose, Adénomatose, maladies abortives, Border Disease) :
 - ☐ Problèmes visibles : piétin et autres boiteries, abcès caséux, teignes, grattage ou séquelles :

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Selon les situations, il est possible de constituer son troupeau à partir de brebis ou exclusivement d'agnelles.

Par achat de brebis

En plus de l'attention portée au tri des brebis, les aspects sanitaires sont primordiaux dans ce cas de figure. Pour ces raisons, il faut éviter d'acheter des petits lots d'origines différentes.

La quarantaine est également fortement préconisée lors de l'introduction de nouveaux animaux sur l'exploitation. Même si cette mise à l'écart ne garantit pas tous les risques, elle peut éviter d'introduire des maladies comme la gale ou le piétiin.

Les animaux porteurs de la gale peuvent sembler parfaitement sains à leur arrivée s'ils sont encore en phase d'incubation. Contre ce risque, la parade consiste à administrer un antiparasitaire adapté dès l'arrivée de l'animal (de la Doramectine par voie intramusculaire par exemple). Si le risque est avéré, il faudra réaliser deux injections à 10 jours d'intervalle.

Le risque d'introduction de piétin sur l'exploitation impose une vérification des pieds dès l'arrivée des animaux. Ne pas acheter les animaux atteints ou douteux.

Même s'il est impossible de gérer tous les risques, en particulier ceux liés aux maladies abortives, la Border Disease, la Visna Maëdi ou la Paratuberculose, il est important de connaître le statut sanitaire du troupeau du vendeur.

Certaines races sont engagées dans un programme de contrôle sanitaire pour la Visna Maëdi et la Border Disease. Renseignez-vous auprès de l'organisme de sélection.

Mélange de plusieurs origines, nouvel environnement sont des conditions qui peuvent favoriser la sortie accélérée de maladies « banales » : ecthyma, croûtes aux pieds, abcès caséux, kératites. Puis l'immunité se construira naturellement. Ces épisodes sont plus douloureux lorsqu'au lieu d'agnelles, on mélange des adultes, et notamment des pleines (risque accru d'avortements). Il est donc vital de faire face rapidement à un éventuel souci sanitaire.

Ce cas de figure est à réserver aux éleveurs qui connaissent bien la production. Acheter alors des agnelles avec des garanties sanitaires et privilégier les animaux qualifiés par les organismes de sélection qui garantissent un certain potentiel génétique.

■ Avez-vous la possibilité d'acheter des animaux qualifiés produits par des éleveurs sélectionneurs ?

■ Combien de lots issus d'exploitations différentes ont-ils été achetés ?

■ Une quarantaine de 3 semaines a-t-elle été réalisée ? ☒ oui ☐ non

■ Un animal suspecté de piétin a-t-il été acheté ?
☐ oui ☒ non

■ Connaissez-vous le statut de l'élevage vendeur en matière de :

✓ Fièvre Q ☐ oui ☐ non

✓ Salmonellose ☐ oui ☐ non

✓ Paratuberculose ☒ oui ☐ non

✓ Adénomatose ☒ oui ☐ non

✓ Visna maädi ☒ oui ☐ non

✓ Border disease ☒ oui ☐ non

- Border disease ☐ Out ☐ Non

Les propositions d'améliorations

Le cas particulier des béliers

Les recommandations

La moitié des gènes des agneaux viennent des béliers. Les aspects génétiques prennent alors une importance particulière. Le potentiel génétique sera transmis à de nombreux descendants sachant qu'un bélier produit plus de 200 agneaux sur sa carrière.

Le choix d'un bélier a plus de conséquences que celui d'une femelle. Trois cas de figure se présentent :

1- Pour produire des agnelles : choisir un bélier « type élevage » qui présente un bon potentiel sur les valeurs maternelles, c'est-à-dire avec des index prolificité et valeur laitière de bons niveaux.

2- Pour produire des agneaux de boucherie : choisir un bélier « type viande » avec de bonnes caractéristiques bouchères (croissance et conformation).

3 - Pour produire des agneaux de boucherie et des agnelles : essayer de trouver le meilleur compromis en privilégiant les béliers de « type élevage ».

Pour rappel, les meilleurs béliers de chaque race sont disponibles via l'insémination animale.

D'autre part, l'achat de béliers impose de :

- Homogénéiser les races des béliers avec deux races maximum en ovins viande choisies, entre autres, en fonction de la filière de commercialisation. En ovins lait, la race pure est privilégiée.
- Inspecter les béliers un à un, relever les numéros des boucles et vérifier les pieds, les testicules et les dents.
- Ne pas acheter de bélier atteint de piétin ou d'une boiterie quelconque.
- Ne pas acheter de bélier maigre (Note d'état corporel inférieure à 3 sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très gras) ou très gras (Note d'état corporel égale à 5).
- Privilégier les béliers issus d'autres élevages, et notamment de sélection (génétiquement résistants à la tremblante : ARR/ARR) pour produire vos futures agnelles.
- Demander les références génétiques des béliers.
- Renouveler les béliers au moins tous les trois ans est idéal pour garder une variabilité génétique réelle. C'est une solution efficace et rapide pour progresser aux niveaux techniques et économiques.
- Si les béliers sont achetés régulièrement dans le même élevage, vérifier qu'ils ne sont pas de la même lignée (consanguinité).
- Anticiper les réformes des années suivantes et prévoir le renouvellement par achat d'anténais ou d'agneaux de l'année (à privilégier car le choix est plus vaste). Dans certaines races, il est possible d'acheter des béliers issus des centres d'IA.
- Vérifier la pyramide des âges des béliers : 15 à 25 % de chaque millésime.

Le diagnostic

- Les béliers sont-ils qualifiés (produits par un élevage en sélection) ? ☐ oui ☐ non
- Les béliers sont-ils adaptés à ce que recherche l'éleveur : « type élevage » ou « type viande » ? ☐ oui ☐ non
- Nombre de races constituant le haras de béliers (en ovins viande seulement)
- Les béliers sont-ils régulièrement achetés dans le même élevage ? ☐ oui ☐ non
- Les béliers sont-ils renouvelés tous les 3 ans ? ☐ oui ☐ non
- Les numéros des boucles des béliers ont-ils été relevés ? ☐ oui ☐ non
- Les pieds de chaque bélier ont-ils été vérifiés ? ☐ oui ☐ non
- Les dents de chaque bélier ont-elles été vérifiées ? ☐ oui ☐ non
- Les testicules de chaque bélier ont-ils été vérifiés ? ☐ oui ☐ non
- Les béliers à problèmes ont-ils été écartés ? ☐ oui ☐ non
- Pyramide des âges des béliers lors du tri

Année de naissance	Nombre de béliers	En %

- Une quarantaine de 3 semaines a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☐ non

- Quel était le protocole sanitaire du cédant :

☐ Vaccins :

☐ Antiparasitaires internes et externes :

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

La pyramide des âges

Les recommandations

Pour les femelles, 20 % d'agnelles de renouvellement pour les ovins viande (un taux situé entre 20 et 25 % permet plus facilement de réformer pour des causes génétiques et de comportement) et 25 % en ovins lait.

Ne jamais rester un an sans garder d'agnelles car chaque année, au moins 20 % à 25 % du troupeau est à renouveler pour les raisons suivantes :

- brebis de plus de 6 ans en ovins viande et 5 ans en ovins lait à réformer pour cause d'âge : 10 % maximum
- mortalité (viande et lait) : 5 %
- brebis à réformer pour problèmes : 5 % en ovins viande, 10 % en ovins lait pour production insuffisante de lait (ovins lait)

Pour les femelles, pas plus de 10 % de brebis de plus de 6 ans.

Pour les béliers, 25 % du haras est acheté chaque année en jeunes béliers pour assurer le renouvellement. Eviter de conserver des béliers de plus de 6 ans.



Le diagnostic

■ Pyramide des âges des femelles (brebis et agnelles)

Année de naissance	Nombre de brebis	En %

■ Pyramide des âges des béliers

Année de naissance	Nombre de béliers	En %

■ Combien d'agnelles sont conservées chaque année ?

■ Combien de béliers sont achetés chaque année ?

Les propositions d'améliorations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations

Les brebis n'aiment pas les changements de conduite et de lots et ces modifications répétées influencent négativement leurs performances. En effet, une hiérarchie et des habitudes s'établissent dans les lots. D'autre part, le passage d'une mise en lutte de la saison sexuelle à la contre saison a souvent des conséquences négatives sur le taux de fertilité. Il est donc important de planifier la conduite de la reproduction en intégrant les contraintes de l'exploitation (main d'œuvre, pointes de travail) et les étapes clés (flushing, durée de la lutte, diagnostic de gestation et devenir des brebis vides, préparation à l'agnelage, agnelage et sevrage). Lorsque des évolutions sont nécessaires, elles doivent être progressives. Il en va de même pour la conduite alimentaire.



Des fiches, des vidéos, des formations à distance et quatre autres documents d'aides au diagnostic



Consulter www.idele.fr et www.inn-ovin.fr

- ☒ Les dates de mises à la reproduction sont-elles les mêmes d'une année sur l'autre ? ☐ oui ☐ non
- ☒ En dehors des brebis vides, les brebis changent-elles de lots dans l'année ? ☐ oui ☐ non
- ☒ Combien y a-t-il de lots de lutte ?
.....
- ☒ Comment sont constitués chacun des lots de lutte ?
.....
.....
.....
.....
.....
.....
- ☒ La conduite de l'alimentation a-t-elle été modifiée ? ☐ oui ☐ non

Les propositions d'améliorations :



Document rédigé dans le cadre du réseau des spécialistes de l'action Inn'Ovin :

Rédaction : Laurent Batut (Unotec), Gilles Chesterman (OBL), Agathe Cheype (Institut de l'Elevage), Jean Legarto (Institut de l'Elevage), Danielle Sennepin (CA 23), Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Relecture : Philippe Dubois (vétérinaire GDS 16), Laurent Fichet (CA 49), Jean Marc Gautier (Institut de l'Elevage), Hubert Germain (Bergers du Soleil/formateur), Carole Jousseins (Institut de l'Elevage), Stéphane Pype (CA 60), Laurent Saboureau (vétérinaire Alliance Pastorale), Laurent Solas (CA 71), Bernadette Vignaud (CA 03)

Travail coordonné par : Laurence Sagot (Institut de l'Elevage / CIIRPO)

Crédits photos : CIIRPO, Michèle Boussely, FX Emery – MRE, Jackdelaplagne - Réf : 00 16 301 028 - ISBN : 978-2-36343-758-7

Juillet 2016 - Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Elevage)



LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Le CIIRPO

